AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Peter B. Viard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 64,144 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Viard, femme de Peter B. Viard, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL,
Greffier.

David Rosenberg, avocat.
août 16—16 20 23

Succession de Mlle Ruth M. Miles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64,719—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL,
Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.
23 août—23 26 31

Succession de Christine Kern, femme de John Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,829—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Kern, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL,
Greffier.

Wm J. Holden, avocat.
17 août—17 21 26

Succession de S. B. Steers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 29,811—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par S. F. Steers, exécuteur testamentaire datif, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL,
Greffier.

Howe, Spencer & Cocke, avocats.
23 août—23 27—sept 1

Succession de Marie J. Juilliat, femme de Pierre M. E. Barel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,656—Division E —Attendu que Pierre M. E. Barel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marie J. Juilliat, femme de Pierre M. E. Barel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL,
Greffier.

Félix J. Puig, avocat.
23 août—23 27—sept 1

Succession de John Clamet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,639—Division E —Attendu que Mme Katherine Frank, veuve de John Clamet, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Clamet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
16 août—16 22 27

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 15 avril 1901.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 6 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Ol Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. O. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.
24 avril—1a

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

LA BRETAGNE, 29 août.
LA CHAMPAGNE, 5 sept.
LA SAVOIE, 12 sept.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. ORFILA,
Agent général du Sud.
315 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.
PREVOST & BUISSON, Agents,
723 rue Commune.

1er fév—1 an

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.

LOUISIANA.........Mercredi, 28 août.
PROTEUS..........Mercredi, 4 sept.
COMUS............Mercredi, 11 sept.

Partiront du leur quai à 9 h. m. du pied de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 21|100 pour cent pour New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Aucun fret reçu sans ordre.

Pour fret ou passage s'adresser à
GEO. B. LEVERICH, Agent.
No 312 rue Carondelet.

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interdiction de Christian Thomas. No 63,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu de divers ordres de l'Hon. Cour Civile de District, un issu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, le juge Sommerville, agissant à ce moment pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, le juge Ellis étant absent en congé, l'ordre daté et signé le 2 avril 1901; en vertu d'un deuxième ordre, ledit ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, sous la date et la signature du 20 juin 1901, et en vertu d'un troisième ordre émis par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le juge Sommerville agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis absent en congé, le dit ordre daté et signé le 22 août 1901. Les divers ordres en ceci décrits ayant été adressés à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 septembre 1901, à midi, les propriétés ci-après—

1° La buvette avec ses appartenances et applications, stock en vente, etc., récemment exploitée par Christian Thomas, interdit, à l'encoignure des rues Magazine et Septième, en cette ville.

Conditions—Le contenu de la buvette sera vendu pour du comptant. Le règlement devant être fait immédiatement après l'adjudication.

2° Cinq certains lots de terre situé dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brennan, député voyer de ville, daté le 9 avril 1901, dans l'îlet compris entre les rues Octavia, Laurel et Annonciation et l'avenue Peters, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 122 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales, et parallèles, excepté le lot 20, lequel forme l'encoignure des rues Octavia et Annonciation et mesurant 122 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Annonciation sur 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la portion de crédit, s'il y en a, en un ou un et deux ans; la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs respectifs, lesquels billets seront garantis dans leurs paiements par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et devront porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement; les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement, honoraires d'avocat; les acquéreurs devant payer en plus de leur enchère, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1901 et les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis pour la taxe de guerre. Les actes de vente devant être passés pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Magazine et Septième, dans l'îlet borné par les rues Camp et Huitième. Ledit lot mesurant 28 pieds 8 pouces de face sur la rue Magazine par 109 pieds 9 pouces de profondeur et façade sur la dite rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur payables à 1 et 2 ans, après date, devant être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et devant porter intérêt de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non alienando, confession de jugement, honoraires d'avocats, transfert et livraison de des polices d'assurances; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les frais des timbres de guerre.

Acte de vente devant être passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0|0 du montant de son enchère devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Propriété foncière,
303 rue Baronne.

Plans à la Bourse.
J. E. Rosser jr, avocat pour la curatelle.
25 août—25—sept—1 8 15 22 26

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille.

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dulièpre.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 31 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'îlet 30, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel îlet est maintenant désigné par le No 386 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle, et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Antoine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantis par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier,
18 août—18 25—sept 1 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE.

SIMPLE DE CHOIX

8113, RUE JEANNETTE.

Entre l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

Le lot mesurant 32' 6" sur 150' de profondeur.

Succession de Nicholas Reynolds.
No 65,394. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 22 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Sixième et Dublin, désigné comme lot No 23, et mesurant trente-deux (32') pieds six (6") pouces de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le joli cottage simple No 8113 rue Jeannette contenant 4 chambres.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS,

1731 rue Rocheblave.

Succession de H. A. Godat.

No 29,299—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, daté le 6 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1731 rue Rocheblave, et comprenant un cottage en bois contenant 2 chambres, hangar, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aubry, D'Abadie, Dergenois et Rocheblave, désigné comme lot No 11 sur un plan de C. Geroux et A. Castaing, daté le 5 juillet 1852, et déposé en l'étude de P. Laresche, notaire, comme plan No 21 dans le livre de plans marqué L; ledit lot mesurant 27 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur environ 20 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 305 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Aubry et 303 pieds, 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue D'Abadie.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, Esq., notaire.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
SPLENDIDES TERRAINS POUR BATIR,

Rues Canal, Dumaine, St-Patrick et Bernadotte.

Alfred Lawrence Bergamini et als. vs. Marion May Bergamini et als.

No 65,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux jugements de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le premier rendu le 12 juillet 1901, et signé le 18 juillet 1901, dans l'affaire en partage de A. L. Bergamini vs M. M. Bergamini, No. 65,401, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé; et le second jugement rendu et signé le 20 juillet 1901, dans la succession de David Louis Bergamini, No 26,856, Division D, par l'Hon. W. B. Sommerville, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue pardevant M. S. Mahoney, notaire public, le 19 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt-deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Dumaine, St Patrick et Bernadotte, les dits lots sont numérotés de 1 à 8 inclusivement, et de 11 à 24 inclusivement et mesurant comme suit à savoir: Lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face sur la rue Canal, par 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et St Patrick. Lots 11 et 12 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces, 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lots 13 à 22, inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lot 12 formant l'encoignure des rues Dumaine et Bernadotte, et lot 22 l'encoignure des rues Dumaine et St Patrick. Lots 23 et 24 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St Patrick sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans pour billets portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, arpentages, et on le désir aux dépens des acquéreurs, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu pardevant A. J. Cahill, notaire public aux frais des acquéreurs.
27 juil—27 28—août 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de Joseph Wolfort.

No 65,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—MERCREDI, le 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, étant la partie nord douze pieds, quatre et demi pouces du lot numéro soixante treize, tous les lots numéros soixante quinze, soixante dix-sept, soixante dix neuf, quatre vingt un, quatre vingt trois, quatre vingt cinq, quatre vingt sept, quatre vingt neuf, quatre vingt onze, quatre vingt treize, quatre vingt quinze, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix neuf, cent un, cent trois, cent cinq, cent sept, cent neuf cent onze et cent treize, ayant un total de (612 pieds) six cent douze pieds quatre pouces et demi de face sur la Place East Park de l'îlet deux, Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar et la place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Livre 622, fol. 111). Le dit îlet deux est la partie Sud des lots D, E, et F de l'addition Audubon, et est borné sur le Sud par la ligne Nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, sur l'Est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante sept pieds, huit pouces et dix lignes, plus ou moins, sur l'Ouest par Greenville, Friburg et Marley, une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et sur le nord par la ligne sud de la continuation de la rue Poplar, et étant une partie de la propriété acquise par les défendeurs de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Charles D. Greene, Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St-Louis, Mo., le 2 juin 1893, et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147 page 286 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard adjointe plus par ladite compagnie comme l'addition Audubon.

2° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, étant la partie nord quinze pieds huit pouces et demi du lot numéro soixante-quatorze et le tout du lot numéro soixante-quatorze et le tout des lots numéros soixante-seize, soixante-dix-huit, quatre-vingts, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-six, quatre-vingt huit, quatre-vingt dix, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix huit, cent, cent deux, cent quatre, cent six, cent huit, cent dix, cent douze, cent quatorze, ayant un total de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur la Place West Park, dans l'îlet deux Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar à la Place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean, le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier, 1898 (M. O. Livre 622 fol 114), ledit îlet deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante-sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins à l'ouest par Greenville, Friburg et Marley une longueur de treize cent soixante-dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas. D. Greene Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 3 juin 1893 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147, page 286 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Lne., par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894 laquelle dite terre a été plus tard adjointe par la dite compagnie comme addition d'Audubon.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA

Bâtisse en briques

A TROIS ETAGES,

Nos 639 et 641 Rue Ste-Anne

et 800 Rue Royale,

Formant l'encoignure desdites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Languille, No 531, Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs —Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 1er octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 340 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 19 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée au rez de chaussée comme un magasin de café et de thé et buanderie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et le côté, et plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dumaine et Chartres et mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste-Anne sur 54 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale.

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions— Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non-aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901, au-dessus et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 août—25—sept 1 8 15 22 29—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE

En bois, sur deux vastes lots de terre, 2113 rue d'Abadie, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Martha Schelvy.

No 65,272 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er août 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 2113 rue D'Abadie, consistant en un cottage double en bois couvert en bardeaux, contenant trois chambres de chaque côté, bâtisse hangar avec 5 chambres, citerne, hangar, etc., dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 35, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie, et Aubry (maintenant Avenue St Bernard), désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis ou plan annexé à un acte de vente de Charles S. Singleton à Nathan Bell, exécuté en l'étude de Théodore Guyol, notaire, et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Abadie, 31 pieds 2 lignes de largeur dans le fond sur les ci-après profondeurs—le lot No 4 ayant une profondeur de 84 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 et une profondeur de 98 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 5 lequel ayant une profondeur de 112 pieds 4 pouces sur la ligne de division du lot No 6.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et devant payer pour le terme non expiré de la police d'assurance; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
L. F. Bouchereau, avocat.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jayme Magi.

No 59,153 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Partage parmi les héritiers. Vente de la propriété No 1120 rue Ursulines et lot vacant contigu à cela.

VENTE A 11 HEURES, A. M.

Moi, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 9 janvier 1901, et signé le 15 janvier 1901 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, et en vertu d'un ordre sur une motion daté le 10 juillet 1901, aussi rendu dans cette affaire, je vendrai à l'encan, MERCREDI, le 28 août 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido en cette ville, la ci-après décrite propriété foncière à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St Claude, Remparts et St Philippe, ledit lot est désigné par le No 34 et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines, sur 122 pieds de profondeur plus ou moins.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue Remparts et mesurant (3) trois pieds de face sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds de profondeur plus ou moins, étant la même propriété acquise par le dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et P. G. Lavasseur d'après un acte passé pardevant A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 17 septembre 1878, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, dans le Livre 109, folio 687.

3° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme une partie du lot No Trois (3) sur un plan de L. Surgi, ancien voyer de l'ancienne municipalité No Un de cette ville et ladite portion de terre mesurant, en mesure américaine, 35' 2" 5''' de face à la rue Ursulines sur 65' 3" 2" de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt Jayme Magi, par achat de Pierre Leblanc, d'après l'acte de vente passé pardevant John G. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 13 janvier 1881, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, dans le livre, 113 folio 593.

Les dites ventes devant être effectuées à l'enchère publique par moi, le dit encanteur, d'après les ci-après termes et conditions, à savoir: un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur datés à la date de l'adjudication et portant 8 0|0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par lien ou privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité le pacte de non-aliénation, et le 5 pour cent honoraire d'avocats, clause en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les transfers de la police d'assurances au porteur des billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1901, en plus et au-dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer tous les timbres du revenu devant être apposés à l'acte de vente.

Actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.
G. V. Soniat, Louis P. Bryant, Hy Chiapella, Chas. J. Théard, avocats.
Voyez les plans à la Bourse.
28 juil—28—août 4 11 18 25 28

VENTE A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

Dans l'affaire de la Masonic Temple Building Association en liquidation.
No 52,201, Cour Civile de District—Division D.

Il sera vendu par le soussigné encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, le JEUDI, 5me jour de septembre 1901, en vertu d'un décret daté le 2me jour d'août 1901, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée.

Un lot de comptes ouverts, dûs à l'association ci-dessus nommée. D'après la liste détaillée enregistrée dans le bureau de l'encanteur soussigné. Conditions — Comptant sur les lieux.

JACOB A. REINACH
636, Place Commerciale.
24 août—24 28—sept 2

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.
Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.
No 1016 RUE DRYADES,
Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 133 rue Carondelet, JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Toole vs ses créanciers, No 45,328 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport, No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, 105 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et résidence, un placement sûr et productif.

Conditions comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Ferman, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. R. Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 19 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,
912 et 914 Avenue Pacifique, Alger.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 133 rue Carondelet — JEUDI, le 29 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans la succession de Solomon Rankley et femme, No 63,017 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, Nos 912 et 914 avenue Pacifique, dans le Cinquième district de cette ville, contenant trois chambres, etc., de chaque côté, et dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, les rues Homer et Newton.

Le lot de terre est désigné par le No 17 et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Près des rues pavées en asphalte et le Grand Southern Pacific Railroad. Un placement payant, se louant au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur payant les taxes de 1901; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25 29

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Demi îlet de terre dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon.

Isidore Hernsheim vs Succession de J. W. H. Friedrichs.

No 65,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur— le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu, lu et signé en cour ouverte le 29 juillet 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain demi îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 192 (658), borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon, composé des lots six à dix sept inclusivement, et mesurant 300 pieds de face à la rue Willow sur 150 pieds de profondeur et face sur l'avenue Napoléon et sur la rue Berlin, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant H. C. Leake, notaire, le 12 janvier 1893.

Etant la même propriété que le plaignant a acquise conjointement avec le défunt J. W. H. Friedrichs, par acte passé pardevant ledit notaire Leake à la dernière date mentionnée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais des acquéreurs pardevant James Simeon, notaire
4 août—4 11 18 25—sept 5

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard juge de la Division E, de la Cour Civile de District, daté le 13 août 1901, in re, succession de Mme Angéline Curry, veuve par premier mariage de James F. Fowler et par second mariage d'Eugène C. Baxter, No 65,561, je vendrai au comptant à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur sur les lieux à l'encoignure des rues Burthe et Short, dans la Nouvelle-Orléans, JEUDI le 5me jour de septembre 1901, à midi:

Une moitié indivise d'intérêt en et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No Onze et la partie de devant des lots Nos Douze, Treize, Quatorze et Quinze, dans l'îlet No quatre vingt quinze, borné par les rues Burthe, Short, Washington (maintenant Fern) et Deuxième (maintenant Maple), lot No Onze mesurant trente pieds de face à la rue Burthe sur cent cinquante pieds de profondeur et la partie de devant des lots numéros Douze Treize, Quatorze et Quinze mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Short sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
Frank F. Wigginton, administrateur.
Wm Andrew Collins, avocat.
21 août—21 28—5 sept

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Teachford, épouse de Vincent Rudolph.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune, JEUDI, le 29 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dossier No 65,255, dans l'affaire de la succession de Annie Teachford, femme défunte de Vincent Rudolph, à l'enchère publique il sera vendu:

La communauté, la moitié indivise, droit, titre, part et intérêt en et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 655, borné par les rues Clara, Cadiz, Willow et Upperline, désignés comme lots Nos 4 et 5, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 5 juillet 1895, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clara sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant les quatrième et cinquième lots de l'encoignure des rues Cadiz et Clara.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ETAT DE SITUATION —DE LA— Compagnie d'Assurances —DES— MARCHANDS,

De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues			
Sur risques de feu.	$49,362 30		
Sur risques de marine	68 22		
Sur risques de rivière	2,799 53		
		$52,230 05	
A ajouter—Non terminée de 1899		58,315 59	
		$110,545 64	
A déduire non terminée 1900		20,953 46	
		$ 89,596 18	
A ajouter—			
Intérêt	$4,545 04		
Loyer	8,758 25		
		13,303 29	
Revenu total		$102,899 47	
Déduire:			
Pertes de feu	$46,075 81		
Pertes de rivière	2,643 24		
	$48,719 05		
Primes remboursées	5,606 99		
Réassurances	5,974 01		
Taxes et licenses	6,108 97		
Commissions	3,987 32		
Dépenses de Propriétés foncières	1,070 61		
Dépenses générales et salaires	15,720 39		
Total	$90,187 35		
Réservé pour pertes non payées	5,646 38		
		$ 95,813 73	
Profit net		7,085 74	
3 0|0 Dividende pour 1900		3,000 00	
		$ 4,065 74	

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 1,634 51
Billets discomptés	14,043 83
Dû par individuel pas plus de 3 mois	3,343 53
Comptant en main	6,904 90
6 actions French Opera Ass'n Ltd	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
50 actions de la Citizens Bank of La.	6,300 00
10 Caddo Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	3,330 00
225 Bons à prime	2,900 00
Propriété foncière	92,000 00
	$161,065 96

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Prime non acquise de 1900	20,939 46	
Réservé pour pertes non-payées	5,646 38	
Dividendes non réclamés	529 06	
Réservé pour payer la réassurance	475 15	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus	30,475 85	
		$161,065 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.
PAUL CAPDEVIELLE,
Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.
M. C. SONIAT,
Notaire.

Un dividende de 3 0|0 sur le capital réduit de cent mille dollars ($100,000) sera payé sur demande. Les actionnaires sont requis, quand ils se présenteront pour leur dividende de porter avec eux leurs anciens certificats pour les échanger pour de nouveaux.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire
3 f—

E. J. LOUAPRE,

232 RUE DECATUR,

SEULE MAISON FRANÇAISE

GRAISSE POUR ESSIEUX, LESSIVE, SAVONS,
PANIERS, BALAIS, LIVRES, BASEBALL, BROSSES, PAPETERIES, ARTICLES EMAILLES, ARTICLES DE PECHE, SORBOTIERES, VERRES ET GOBELETS, ARTICLES GALVANISES, BROUETTES, GLACIERES, ECHELLES, LAMPES, LANTERNES, CHEMINEES DE LAMPES, ALLUMETTES, BIDONS A HUILE, MESURES, PAPIER, CORDES, CRAYONS, SACS EN PAPIER, TACKS, CORDONNET, WATER COOLERS, ARTICLES EN BOIS, etc.

—Agent pour les—
Balances de Howe, Enamelline et des Porte-Balais—Overhead; Broomracks.

13 mars—6m—mer dim

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE & NASHVILLE,

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC
CHARS VESTIBULES DE PULLMAN

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées	No.	Départs
1 fast line	6:30 pm	2 fast m'l.	8:00 pm
3 fast mail	7:25 am	4 limited.	9:30 am
5 limited	8:25 pm	6 fast line	7:25 am
7 Coast tous les jours dim ex	8:50 am	8 Coast tous les jours (dim ex)	3:20 pm
9 Coast train lundi seulement	7:45 am	10 Coast train tous les jours dim ex	4:30 pm
11 Coast train tous les jours ex dim et lun	10:40 am		
9 Dim Exc.	9:20 pm	10 Dim Exc	7:40 am
17 Mer Exc	9:45 pm	16 Mer Exc	7:40 am

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limités de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN K. RIDGELY, Div. Pass Agent.
C. L. STONE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

CHEMINS DE FER.

Pour Buffalo

Chars-Dortoirs sur Toute la Route sans Changement.

Quittant la Nouvelle-Orléans

—VIA LE—

Illinois Central

Tous les Jours à 7:35 p. m.
ARRIVANT A BUFFALO
La Seconde Matinée à 10:50 a.m.
CHARS-BUFFETS SUR TOUTE LA LIGNE.
Chars Buffets-Librairie en route
Bureau des Billets en Ville
Coin des rues St-Charles et Commune.

WM MURRAY,
Division Passenger Agent

La Compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 14 JUILLET 1901.	Arrivées Quotidiennes
No 5 4:00 p. m.	Express de Memphis Chars Dortoirs Nouvelle-Orléans à Natchez, Vicksburg et Memphis.	No 7 9:10 a. m.
No 23 7:10 a. m.	Express de jour locale Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	No 21 6:35 p. m.
No 24 4:40 p. m.	BATON ROUGE Train d'Agréments, S'arrête à toutes les stations.	No 23 9:05 a. m.

BUREAU DES TICKETS,
ST-CHARLES ET COMMUNE.

W. A. KELLOND,
Assistant Gén. Agt. Pass.
WM MURRAY, D. P. A.,
Nouvelle-Orléans.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE.

Atlanta & West Point R. R.
—AND—
The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars-restaurants. Service sans égal.

R. F. WYLY, Jr., G. P. & T. A., Atlanta, Ga.
W. B. TERHUNE, T. P. A.,
716 rue Commune, N.-Orléans, Lne.
26 mars—1an

Southern RAILWAY.

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	8:00 P. M.	8:20 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M
Quitte	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	6:43 A. M.	9:35 P. M
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M
" Boston	8:30 P. M.	3:30 P. M

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Dîner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au

BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.

704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne.
John M. Knight, Ass't Agent de Pass. et Billets.
M. R. Powers, Agent de District de Passagers
S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pass., Atlanta, Ga.
W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.
J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D. C.
17 déc

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

PREND EFFET LE 19 MAI 1901.

	No 2.	No 4.	No 6.
Part de la—Nlle-Orléans	7:30 p m	9:10 a m	6:00 a m
Arrive à—Meridian	1:20 a m	2:40 p m	2:15 p m
Part de—Meridian	1:30 a m	2:45 p m	—
Arrive à—Birmingham	5:40 a m	6:45 p m	—
Chattanooga	9:40 a m	—	—
Lexington	5:15 p m	5:55 a m	—
Cincinnati	7:30 p m	8:10 a m	—
Buffalo	2:00 p m	7:30 p m	—
Part de la—Nlle-Orléans	7:30 p m	9:10 a m	—
Arrive à—Meridian	1:20 a m	2:45 p m	—
Part de—Meridian	1:30 a m	2:45 p m	—
Arrive à—St-Louis	7:32 p m	8:24 a m	—

Part—
De la Nlle-Orléans 7:30 p. m
Arrive—
A Chattanooga.....9:40 a. m
A Knoxville.....1:10 p. m
A Bristol.....8:45 p. m
A Washington.....6:53 a. m
A Philadelphie.....10:15 a. m
A New York.....12:53 p. m

CHARS Restaurant Café. Repas à la carte

CHANGEMENT DANS LE TABLEAU DE LA ROUTE DU Q. & C.

Le et après le 19 mai, le train No 6 pour Meridian et les points intermédiaires quittera à 6:00 heures a. m.

No 4 Pan Américan Spécial, pour Meridian, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati, Buffalo et les points intermédiaires quittera à 9:10 heures a. m. Ce train ayant des chars-dortoirs Pullman jusqu'à Cincinnati, et char-restaurant jusqu'à Chattanooga.

No 2 Limité quittera à 7:30 heures p. m. comme d'habitude, avant des chars-dortoirs jusqu'à Cincinnati et New York. Des chars-restaurant servant tous les repas jusqu'à Cincinnati et New York. Les chars-dortoirs sur ce train pour Cincinnati, seront le et après le 2 juin continués jusqu'à Buffalo.

No 8 pour la Rivière aux Perles, Covington, Mandeville et les points intermédiaires quittera à 4:30 heures p. m. tous les jours, les dimanches exceptés.

Les trains d'excursion des dimanches et mercredis pour les points Est Louisiane quitteront à 7:45 heures a. m comme d'habitude.

Les samedis de chaque semaine seulement, du Chemin de Fer Est Louisiane, sera un train quittant la Rivière aux Perles pour Abita Springs et Covington après l'arrivée du No 2 de la Nouvelle-Orléans.

J. L. BOYD, D. P. A.
GEO. H. SMITH, G. P. A.
J. R. WELLS, C. P. A.
R. J. ANDERSON, A. G. P. A.
Nouvelle-Orléans, Lne.
23juin—